



Prêt d'argent à un membre de la famille

Par **Paulette30**, le **08/06/2013 à 09:25**

Bonjour,

Voici mon problème : J'ai prêté de l'argent à mon frère et je souhaite le récupérer, pouvez-vous m'indiquer quels sont les recours possibles (si il y en a)? Il m'a signé une reconnaissance de dettes mais je ne pense pas que cela ai une valeur.

Merci.

Par **amajuris**, le **08/06/2013 à 09:58**

bjr,

pourquoi votre reconnaissance de dette n'aurait-elle pas de valeur ?

commencez par lui faire une mise en demeure de vous rembourser cette somme sous un délai de X jours par LRAR en lui indiquant qu' à défaut de remboursement vous saisirez le juge compétent.

cdt

Par **Paulette30**, le **08/06/2013 à 16:31**

Bonjour et merci pour votre réponse ;il y a t-il un montant minimum pour la saisi du juge ?

Quels sont les frais pour la saisi d'un juge ?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **08/06/2013 à 23:57**

aucun minimum n'est requis.

si la somme est inférieure à 4000 € le juge de proximité est compétent, de 4001€ à 10000 € c'est le tribunal d'instance, pour les 2 l'avocat n'est obligatoire.

au-delà de 10000 € il faut saisir le tgi et l'avocat est obligatoire.

cdt

Par **Paulette30**, le **09/06/2013 à 07:47**

Dernière question j'avais un doute quant a la validité de la reconnaissance de dette car c'est moi qui l'ai rédigé suivant un modèle pris sur le net en bas il a écrit un paragraphe où il dit reconnaître me devoir cette somme et il a daté signé.

pour les sommes du il y a un chèque puis se sont des prêts en liquide.

Je voudrais savoir si j'ai des chances de récupérer mon argent au vu de ces éléments ?

Merci

Par **Lag0**, le **09/06/2013 à 09:28**

Bonjour,

Avez-vous précisé sur la reconnaissance de dette les modalités prévues (dont la date) pour le remboursement ?

Par **Paulette30**, le **13/06/2013 à 08:50**

Bonjour,

Oui j'avais demandé à être remboursé le 28 février.